

Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe

DEL-2023 – DAG-01

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU VENDREDI 27 JANVIER 2023**

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL
DU VENDREDI 16 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 27 du mois de janvier à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe, dûment convoqué s'est réuni à la salle des délibérations du syndicat sous la présidence de Monsieur Daniel DULAC, le président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée syndicale.

	TITULAIRES		Présents	Abs, exc	SUPPLEANTS		Présents	Abs, exc
1	DAVID	Pierre-Emile	X		HOUBLON	Christine		
2	MERIDAN	Didier		X	CELIGNY	Jean-Luc	X	
3	DELTA	Edouard		X	BELIA	Georges		
4	BERAL	Olga	X		ELEORE	Jean-Pierre		
5	EUSTACHE	Fred	X		CHALUS	Ary		
6	MOUSSE	Tony	X		BERNADOTTE	Denis		
7	BABEL	Francis	X		LICIUS	Romain	X	
8	FAIRFORT	Éric		X	BABEL	Fred		
9	ATALLAH	André		X	ISSA	Jean-François		
10	PETRO	Sonia		X	REJON	Philippe		
11	ABELLI	Thierry		X	COËZY	Georget		
12	ABSALON	Kévin		X	SIBA	Denise		
13	ZOZO	Gaby	X		DORVILLE	Murielle		
14	JOSPITRE	Christian		X	BALON	David		
15	OPET	Ghislaine	X		PHILETAS	Christina		
16	VALLUET	Anselme		X	MOUILA	Gladys		
17	BERCHEL	Jean-Marie		X	PIOCHE	Mireille		
18	LANDRY	David		X	ROSEAU	Fabrice		
19	FRAIR	Jules	X		LUTIN	David		
20	DAMO	Jimmy		X	BEAUPERTHUY	Emmery		
21	ERDAN-DESCOTEAUX	Nicole		X	DI RUGGIERO	Patrick		
22	POMPILIUS	Anaïs		X	DI RUGGIERO	Nicole		
23	EMMANUEL	Félix	X		SAHAI	Serge	X	
24	BROCHANT	Patrick		X	TARER	Philippe		
25	MARICEL	Arthur	X		SAPOTILLE	Jocelyn		
26	COMBES	Yvon		X	BEAUZOR	Lucien		
27	MAES	Jean-Claude		X	ETZOL	Maryse		
28	HEGESIPPE	Jean-Marc		X	TOTO	Joel		
29	MANNE	Éric		X	DANQUIN	Alberte	X	
30	LUSINE	Jacqueline	X		EMMANUEL	Anaïs		
31	DULAC	Daniel	X		PELAGE	Patrick		
32	ARMOUGOM	Betty		X	LOQUES	Rose-Marie	X	

	TITULAIRES		Présents	Abs, exc	SUPPLEANTS		Présents	Abs, exc
33	DEZAC	Philippe		X	COQUITTE	Richard	X	
34	CHICOT	Eddy		X	LUCE	Fabrice		
35	CHERALDINI	Laurent		X	VERGIN	Rony		
36	KINDEUR	Ornella		X	MORDIER	Rose-Lise		
37	DURIMEL	Harry		X	PELLECUIER	François	X	
38	GALVANI	Tania		X	LOUIS	Jimmy		
39	ELIZABETH	Camille		X	PHIBEL	Christine		
40	MELANE	Merlin		X	FAMIBELLE	Roselise		
41	MOUNSAMY	Olivier	X		ZEMBAMA	Rodrigue		
42	MOUSTACHE-MAYEKO	Alin	X		BOUDHOU	Dimitri		
43	VERGE-DEPRE	Yves	X		RANCÉ	Rangy		
44	LAVAURY-BOSC	Jean-Pierre	X		BON	Pascal		
45	LATCHOUMANIN	Éric	X		KANDASSAMY	Marcel		
46	COUPPE DE K/MARTIN	Georges	X		NARDIN	Georges		
47	CRAIL	Christophe	X		DELOS	Sylvie		
48	REPIR	Jimmy		X	MAURIELLO	Edmée		
49	LORIDON	Eddy		X	ABELA	Jean-Marie		
50	ALBERT	Richard		X	SEJOR	Nelly		
51	EZELIN	Jean-Claude		X	BRUDEY	Philippe		
52	PETIT	André	X		BEAUJOUR	M. Dany		
53	BRUDEY	Hilaire		X	ROGERS	Patrick		
54	ROGERS	Patrick		X	DEHER	Gaëlle		
55	SACILÉ	Serge		X	LOSAT	Albert		
56	SARREAU	Alain		X	LAROCHELLE	Louis		
57	ANDRÉ	Héric	X		DELANNAY MALESPINE	Rosie		
58	MICHINEAU	Magloire	X		RÉNIA	Olivier		
59	LANCASTRE	Joel	X		BOULON	Ernan		
60	TOI	Yvon	X		BRESLAU	Nicolas		

Secrétaire de séance : M. Arthur MARICEL

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL
DU VENDREDI 16 DECEMBRE 2022**

Le président Monsieur Daniel DULAC souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du comité syndical.

Il constate ensuite que les conditions de quorum sont réunies.

⌚ La séance est ouverte à 18H30.

Monsieur CRAIL Christophe est désigné secrétaire de séance.

Le président présente les affaires inscrites à l'ordre du jour. Il propose d'ajouter en complément de l'affaire n°3 un point supplémentaire portant sur l'élection du 5^{ème} vice-président du Sy.MEG.

Le comité syndical, à l'unanimité accepte l'ajout du point supplémentaire :

Point n°5 : élection du 5^{ème} vice-président du Sy.MEG

Il propose ensuite de passer à l'examen des différentes affaires.

Question n°1	Approbation du procès-verbal du comité Syndical du vendredi 21 octobre 2022
Délibération N°DEL-2022-DAG-37	

Conformément aux règles de fonctionnement des réunions du Syndicat, le président rappelle que les délégués reçoivent le procès-verbal du précédent comité lors de l'envoi de la convocation au comité suivant. Cette transmission préalable permet à chaque délégué d'y apporter des observations éventuelles.

Il appelle les membres du comité à se prononcer sur le procès-verbal. Aucune observation n'est portée.

Le procès-verbal du Comité Syndical du vendredi 21 octobre 2022 est adopté avec 1 voix d'abstention.

Question n°2	Rapport d'orientations budgétaires 2023
Délibération N°DEL-2022-DAF-38	

Le président explique que préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de l'établissement et d'informer sur sa situation, sur la base d'un rapport détaillé joint à l'ordre du jour.

Il présente ensuite les éléments de contexte économique, social tant sur le plan national que local.

En effet, en dépit d'une année 2022 marquée par la poursuite des **impacts de la crise sanitaire et un contexte politique instable qui a engendré une inflation record** avec une estimation de plus de 6 % (les prix des matériaux utilisés pour réaliser les travaux d'extension d'enfouissement des réseaux ont parfois quadruplés), le budget 2023 du syndicat devra tenir compte de ce contexte particulièrement difficile et poursuivre sa mission essentielle de service public.

Le président passe ensuite la parole à Madame NEBOR-MAVER Nudivine, directrice des affaires financières pour présenter le contexte financier.

Madame NEBOR-MAVER fait un rappel de la situation financière au 31 décembre 2021.

Elle fait ensuite un point sur la situation du syndicat au regard de la dette et du niveau de l'épargne.

Les orientations budgétaires pour 2023 seront les suivantes :

- Les recettes et les dépenses de fonctionnement sont estimées à environ 8 106 911 €. Elles sont à comparer aux 8 171 774 € inscrits au budget 2022,
- Les recettes et les dépenses d'investissement sont estimées à hauteur de 35 240 207 €, en hausse de 7M€ par rapport au budget 2022.

En conclusion, le débat d'orientation budgétaire prend en compte plusieurs facteurs :

- La maîtrise des charges de fonctionnement ;
- La maîtrise de la dette ;
- Des dépenses d'investissement qui évoluent fortement

A la suite de cet exposé, le président déclare le débat ouvert.

Monsieur MERIDAN demande des précisions complémentaires sur la capacité d'investissement du Sy.MEG au regard de la conclusion du paragraphe IV Analyse financière « *le syndicat n'est pas en capacité de financer de nouveaux investissements à cause de son épargne nette négative sans avoir recours à l'emprunt ...* ».

Le président répond qu'en effet cette conclusion généraliste suscite des interrogations. Il souligne que la capacité d'investissement du syndicat n'est pas obérée, cependant cette situation se confirme bien en section de fonctionnement. Il termine en indiquant que plus de clarté sera apporté dans la rédaction de la conclusion.

A la suite de la discussion et des échanges autour des orientations budgétaires, le Comité syndical prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023.

Question n°3	Maintien des délégués représentants de la ville de Sainte-Anne au comité syndical du Sy.MEG
Délibération N°DEL-2022-DAF-39	

Le président explique que la ville de Sainte-Anne, à la suite de l'élection du maire, le conseil municipal a désigné ses représentants titulaires et suppléants devant siéger au comité syndical du Sy.MEG.

Au vu de la délibération, la liste des délégués titulaires et suppléants reste inchangée :

Les délégués représentants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Monsieur Eric LATCHOUMANIN	- Monsieur Marcel KANDASSAMY
- Monsieur Georges COUPPE DE K/MARTIN	- Monsieur Georges NARDIN

Monsieur Georges COUPPE DE K/MARTIN était membre de la commission « communication ».

Il s'agit donc de prendre acte de la décision de la ville de Sainte-Anne et de maintenir en conséquence les délégués au sein du comité syndical du Sy.MEG. Monsieur COUPPE DE K/MARTIN reste également membre de la commission « communication ».

A la suite de ces explications le président soumet au vote le maintien des délégués représentants de la ville de Sainte-Anne au comité syndical du Sy.MEG qui est adopté à l'unanimité des présents.

Le président adresse ses félicitations aux délégués de la ville de Sainte-Anne.

Question n°4	Modification du bordereau des prix Sy.MEG 2021
Délibération N°DEL-2022-DST-40	

Le président demande à Monsieur Dimitri FRANCIS, responsable des services techniques, de présenter ce point.

Monsieur FRANCIS explique que le nouveau règlement de l'union Européenne portant notamment sur la réduction et un contrôle optimisé de la consommation énergétique, impacte fortement les caractéristiques des transformateurs HTA/BT et nécessite donc une actualisation des prix du bordereau de prix unitaire adopté par le comité syndical en séance du 07 mai dernier.

L'application du règlement européen est applicable au 1^{er} juillet 2021.

Les nouveaux prix sont les suivants :

Chapitre	Article	Désignation de la nature des ouvrages et des prix d'application hors taxes	Unité	Prix Unitaire Bordereau 2021	Nouveaux Prix Unitaire	Evolution
Paragraphe	3106.00	FOURNITURE, TRANSPORT ET POSE D'UN TRANSFORMATEUR				
article	3106.02	Transformateur HTA/BT 160 KVA.	Unité	5 209,83 €	24 297,38 €	366%
article	3106.03	Transformateur HTA/BT 250 KVA.	Unité	10 604,23 €	26 257,14 €	148%
article	3106.04	Transformateur HTA/BT 400 KVA.	Unité	12 253,41 €	33 544,18 €	174%
article	3106.05	Transformateur HTA/BT 630 KVA.	Unité	14 097,59 €	42 479,63 €	201%

Monsieur Gaby ZOZO demande si les devis déjà établis feront l'objet d'une réactualisation.

Le président explique que les nouveaux barèmes entrent en vigueur après transmission au contrôle de légalité de la présente délibération. Celui-ci s'appliquera donc sur tous les nouveaux devis et sur les postes de transformateurs qui seront installés ou qui seront à remplacer.

Le président rappelle que les devis sont valables 1 an. Au-delà de ce délai les nouveaux tarifs seront appliqués.

Question n°5	Election du 5^{ème} vice-président du Sy.MEG
Délibération N°DEL-2021-DAG-40	

Cette délibération fait suite à la délibération relative au maintien des délégués de la ville de Sainte-Anne au comité syndical du Sy.MEG.

Cette affaire a fait l'objet d'un ajout de point supplémentaire à l'ordre du jour.

Pour rappel, Monsieur Eric LATCHOUMANIN était 5^{ème} vice-président du Sy.MEG et également président de la commission « programmation et schéma directeur d'électrification ».

Ce point a suscité de nombreuses observations. Après une longue discussion au cours de laquelle chacun a pu s'exprimer sur les dispositions réglementaires qui devraient s'appliquer et plus précisément sur les conditions de reconduction ou de maintien du 5^{ème} vice-président du Sy.MEG, le président a proposé aux membres du comité syndical de procéder à une élection et à recourir à un vote à main levée en lieu et place du vote à bulletin secret.

Par décision unanime, les membres du comité syndical ont approuvé les propositions du président.

Le président demande aux candidats de se faire connaître.

Monsieur Eric LATCHOUMANIN se déclare candidat.

Le président appelle ensuite les délégués à procéder au vote à main levée pour élire le 5^{ème} vice-président du Sy.MEG.

Monsieur Eric LATCHOUMANIN unique candidat est déclaré élu 5^{ème} vice-président avec 31 voix.

Tous les points ayant été abordés, le 1^{er} vice-Président lève la séance à 20H15.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL
DU VENDREDI 16 DECEMBRE 2022**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 16 du règlement intérieur du Comité Syndical, adopté lors de la séance du 25 septembre 2020,

Sur proposition du Président,

Le comité syndical, après en avoir délibéré par,

Voix pour	30
Abstentions	1
Voix contre	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le procès-verbal de la séance du vendredi 16 décembre 2022 communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Signé le lundi 13 février 2023
Président
DULAC Daniel


